



BILAN DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AUDOISE

RÉSUMÉ

Organisées pour la première fois en 2017 sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude et en 2018 sur l'Ouest Audois, les rencontres professionnelles de la restauration collective ont pour objectif de créer des moments d'échanges entre professionnels pour développer l'approvisionnement local en Restauration collective.

En 2018, la Chambre d'Agriculture de l'Aude a répondu à l'appel à projet « Faciliter un approvisionnement de proximité en restauration collective » de la DRAAF Occitanie permettant de mettre en place 3 temps types d'événements sur différents territoires sur l'année 2019 :

- Organisation de deux rencontres professionnelles de la restauration collective a eu lieu sur les territoires du Carcassonnais et du Narbonnais / Corbières. Ces rencontres étaient organisées en 2 temps avec une intervention des élus et une présentation des actions menées en restauration collective localement suivi d'un temps d'échanges en face à face entre les professionnels. Chaque producteurs/ artisans/ commerçants disposaient d'une table de présentation des produits permettant de présenter leur offre.
- Une matinée de visites de Ferme a également été organisée dans le cadre de l'opération nationale Agrilocal « Au pré de la ferme » sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude :
- Visites et échanges sur 3 exploitations agricoles : GAEC du Soustrobe (élevage caprin et transformation fromagère), Association des éleveurs bio Audois avec la visite de l'élevage du GAEC de Bergnes, Coopérative du Pays de Sault (présentation du nouvel atelier de transformation de pommes de terre).

CIBLES ET STRUCTURES INVITES

- Agriculteurs
- Artisans et commerçants inscrits sur la plateforme www.agrilocal11.fr
- Acheteurs de la restauration collective publique et privée
- Elus locaux



NOMBRES DE PARTICIPANTS

- Rencontre professionnelle du territoire Carcassonnais le 16 janvier 2019 : 27 agriculteurs, 7 artisans et 18 acheteurs
- Rencontre professionnelle du territoire Narbonnais / Corbières le 15 mai 2019 : 12 agriculteurs et 13 structures de la restauration collective
- Visite « Au pré de la ferme » le 13 mars 2019 : 12 établissements présents soit 9 collèges, 1 lycée et 2 entreprises de restauration collective privée 2 acheteurs privés (Api Restauration et SODEXO), 3 structures agricoles (dont 2 qui ont représenté un collectif d'agriculteurs).

Chambre d'agriculture de l'Aude – ZA de Sautès – 11878 CARCASSONNE
Cedex 9 – 04 68 11 79 79

La responsabilité du Ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.



PARTENAIRES

- DRAAF Occitanie (financeur)
- Conseil Départemental de l'Aude dans le cadre de la démarche Agrilocal
- Biocivam de l'Aude
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat



BILAN QUALITATIF ET PERSPECTIVES

Pour évaluer le taux de satisfaction des rencontres, un questionnaire de satisfaction en ligne a été réalisé. Ce bilan affiche que les échanges entre agriculteurs, acheteurs et élus ont été très intéressants, permettant de créer du lien entre tous les acteurs et de dynamiser le réseau.

- **Des achats réalisés après ces rencontres** : 50% des acheteurs présents ont confirmé avoir référencé au moins 1 nouveau producteur après les rencontres. L'activité économique générée par ces opérations a permis de faire dans les semaines qui ont suivi **13 263 €** de ventes supplémentaires.
- **Des nouveaux établissements et des nouveaux producteurs** se sont inscrits sur la plateforme www.agrilocal11.fr :
 - **11 nouveaux acheteurs** se sont inscrits (sur 71 actuellement) suite à ces deux opérations dont 4 communes, 1 clinique, 2 traiteurs, 1 centre hospitalier, 3 maisons des jeunes.
 - **17 nouveaux producteurs fournisseurs** (sur 172 actuellement) ont pu être recrutés suite aux deux opérations

LEVIERS IDENTIFIES

La loi EGALIM qui prévoit dès janvier 2022 d'intégrer 50% de produits durables dans la restauration collective, cette loi met en évidence la nécessité d'augmenter les mises en relations entre acheteurs et producteurs. La poursuite des rencontres professionnelles apparaît comme une bonne méthode pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette loi.

Un travail sur la logistique des produits devra être mené afin de mieux gérer la distribution des produits et ainsi amener les producteurs à travailler collectivement.

Il semble également nécessaire d'associer toutes les chambres consulaires dans ce projet afin de travailler en filière (producteurs - grossistes / artisans – acheteurs).

Le choix de la date et du lieu pour ces rencontres sont des facteurs importants pour la réussite.